



Compte rendu de la séance ordinaire Du Conseil Municipal du Vendredi 08 septembre 2023

L'an 2023 et le Vendredi 8 septembre, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la Mairie, sous la présidence de Madame Delphine BRUCHET, Maire.

Présents : Mme BRUCHET Delphine, Maire,
Mmes VAPPEREAU Béatrice, SEVIN Nathalie, M FLEUREAU Eric, M MORGEAT Guillaume, STEIN Jean-Pierre.

Excusés : Mme Desforges Anne-Claire (pouvoir à Mme VAPPEREAU Béatrice, M. Bedu Stéphane (pouvoir à M MORGEAT Guillaume) M MARTIN Joseph (pouvoir à Mme BRUCHET Delphine)

Absent(s) : M.MALLET Jean-Yves,

Nombre de membres :10

- afférents au conseil

municipal : 10

- en exercice : 10

- présents : 6

- votants : 9

Date de la convocation : 24/08/2023

Date d'affichage : 24/08/2023

Ordre du jour

- **Délibération : décision modificative Budget Assainissement pour 0.19 cts**
- **Délibération : décision modificative Budget Assainissement pour 100 euros**
- **Délibération : dépenses fêtes et cérémonies au compte 6232**
- **Délibération : RPQS**
- **Délibération : facturation entretien des trottoirs**
- **Divers :**
- **Organisation journée « Octobre Rose »**

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du vendredi 21 juillet 2023.

Réf : 2023-36 : Délibération : décision modificative Budget Assainissement pour 0.19 cts.

Suite à la demande de la Trésorerie, concernant le transfert du budget de l'assainissement à CCPNL au 1^{er} janvier 2024, il est nécessaire de prendre une décision modificative de 0.19 cts au compte 458201 et de reporter ce montant au compte 658.

Après échange avec les membres du conseil municipal, celui-ci accepte cette proposition à l'unanimité.

Réf : 2023-37 : Délibération : décision modificative Budget Assainissement pour 100 euros.

Suite à la demande de la Trésorerie, concernant le transfert du budget de l'assainissement à CCPNL au 1^{er} janvier 2024, il est nécessaire de prendre une décision modificative de 100€ au compte 61523 et de reporter ce montant au compte 673.

Après échange avec les membres du conseil municipal, celui-ci accepte cette proposition à l'unanimité.

Réf : 2023-38 : Délibération : dépenses fêtes et cérémonies

Suite à la demande de la Trésorerie, il est proposé au conseil municipal de prendre en charge les dépenses suivantes fêtes et cérémonies au compte 6232. Après échange avec les membres du conseil municipal, celui-ci accepte cette proposition à l'unanimité.

Réf : 2023-39 : Délibération : embauche suite au départ de la Secrétaire de Mairie pour mutation.

Afin de pouvoir pallier au départ de la Secrétaire de Mairie, Mme Le Maire propose de recruter Mme KOLELA Peggy du 25 septembre 2023 au 14 novembre 2023, à raison de 8 heures par semaine ; et à partir du 15 novembre 2023 à raison de 17 heures par semaine. Après échange avec les membres du conseil municipal, celui-ci accepte cette proposition.

Réf : 2023-40 : Délibération : facturation entretien des trottoirs

Mme Le Maire informe le conseil municipal qu'un arrêté portant sur l'entretien des trottoirs a été pris, afin que chaque habitant entretienne son trottoir. Mme le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur le prix de l'heure qui sera facturé aux habitants en cas de non respect de cet arrêté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'un montant de 20 euros de l'heure.

Réf : 2023-41 : Affaires diverses

Restauration de 3 tableaux dans l'église

Il s'agit des tableaux : la Résurrection du Christ, l'Assomption de la Vierge, St Roch et St Sébastien. Ils doivent subir une cure de jouvence.

Donc, et en vue de cette restauration, 3 devis ont été demandés, d'une part, pour la toile et d'autre part, pour le cadre.

Après étude des propositions de prix, 2 artisans ont été retenus :

- Clémence Fargues de St Amand Montrond, pour les toiles (21 873 € HT)
- Jean-Marc Darde situé à Provins, pour les cadres (7 856 € HT)

Pour le financement qui s'élève à 29 729 € HT, Mme Le Maire souhaite solliciter les organismes délivrant des subventions dites privées.

Résultat du recensement :

Suite au recensement qui a eu lieu en début d'année, la commune compte 295 habitants.

Rapport de gendarmerie : Mme Le Maire présente à l'assemblée le rapport de la gendarmerie relatif à la sécurité routière, aux interventions, la délinquance, la prévention et le nombre d'heures de présence de la gendarmerie sur la commune. Il est constaté une légère augmentation des interventions par rapport à l'année dernière dans toutes les catégories.

Commission sociale : Un habitant a effectué une demande d'aide pour l'énergie auprès du département. Le conseil municipal doit donner un avis sur cette demande. Après échanges, le conseil municipal émet un avis défavorable à l'unanimité.

Octobre rose : La date du 7 octobre est retenue pour cette manifestation, au programme de cette journée : marche au départ de la mairie, lâcher de ballons, vente d'articles au profit du Comité Féminin du Loiret et apéro rose pour finir la journée.

Voirie : Des devis ont été demandés pour la réalisation de travaux de voirie :

- Route de Janville : reprise de la tranchée d'assainissement et des regards pour un montant 9 310.11 € HT
- Rue du Monceau : renforcement de la voirie sur le haut de la rue (suite des travaux d'EP) pour un montant de 12 540 € HT

L'entreprise EUROVIA est retenue pour ces travaux.

Repas de Noël des aînés : La date du 9 décembre est retenue pour le repas des aînés. Après avoir étudié plusieurs propositions de menus, le traiteur BALTZER de Saran est retenu pour un menu à 41.50 € par personne.

Loi d'accélération des énergies renouvelables

Le Maire expose à l'assemblée les principes de cette nouvelle loi. Une décision doit être rendue au préfet au 31 décembre 2023. Après discussion avec l'ensemble du conseil municipal, la décision est prise de ne pas élaborer une carte sur la commune favorisant une ZAENR.

Prochaine réunion de conseil municipal : elle est fixée au **vendredi 13 octobre à 19 h.**

La séance est levée à 21 h 45.

Ont signé les membres présents :

